

RAPPORT ANNUEL ESG - ANNÉE 2021

OBSERVATION DU PROGRES RESPONSABLE ET DU DIALOGUE

(Rapport rédigé le 19 janvier 2022)

SOMMAIRE

- 1. RAPPEL DE LA POLITIQUE DE VOTE AVANT JUILLET 2020**
- 2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE**
- 3. CONFLITS D'INTERET**
- 4. DIALOGUE ET ENGAGEMENT**
- 5. EVOLUTION ESG DES PORTEFEUILLES AU COURS DE L'ANNEE**

1. RAPPEL DE LA POLITIQUE DE VOTE AVANT JUILLET 2020

Les Assemblées Générales constituent un rendez-vous annuel permettant d'associer les actionnaires à des choix importants des sociétés.

FLORNOY applique des principes visant à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts d'OPC. A cet effet et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la présente politique, FLORNOY sera particulièrement vigilante aux résolutions concernant :

- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat
- Les programmes d'émission et de rachat de titres en capital
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Les décisions entraînant une modification des statuts
- La nomination ou le renouvellement de mandataires sociaux
- Les conventions réglementées

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur son site internet.

Rapport sur les droits de vote

Dans les cas où FLORNOY a exercé ses droits de vote au cours de l'exercice social, elle établit un rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel lorsqu'il est établi est disponible sur le site internet de la société, et il précise notamment :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

FLORNOY a exercé ses droits de vote sur l'année 2021.

Depuis le Juillet 2020, FLORNOY s'est attaché à y participer activement afin d'honorer sa responsabilité d'actionnaire et de défendre l'intérêt des porteurs des portefeuilles, dans une perspective de création de valeur sur le long terme et d'équilibre entre les différentes parties prenantes.

Cela concerne exclusivement les portefeuilles « Dividende Durable » et « Valeurs Féminines Global » depuis Juin 2020. Il est prévu d'étendre les votes à plus de portefeuilles actions courant 2022.

La Politique de vote vise à présenter les principes guidant l'orientation des votes aux Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles investissent les fonds de FLORNOY. Elle s'inspire notamment des recommandations du code AFEP-MEDEF et est mise à disposition sur le site internet de la société de gestion. Un dialogue avec les émetteurs pourra toujours être engagé en amont du vote afin de permettre à ces derniers d'expliquer la pertinence de leurs projets de résolution, aux gérants de clarifier leurs positions, dans un but de promotion des bonnes pratiques de gouvernance.

1.1. Périmètre de vote

FLORNOY exerce les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille dont elle assure la gestion de manière directe et pour lesquels elle est responsable de leur exercice d'après les règles suivantes :

- Vote systématique si les encours cumulés des OPC gérés représentent, à la date limite de vote par correspondance, plus de 3% du capital des émetteurs, à l'exception de titres que l'équipe de gestion indique vouloir céder. En effet, il semble qu'au-delà de ce seuil, le vote puisse avoir un impact significatif sur les pratiques de l'émetteur.
- Vote spécifique possible en-dehors de cette situation à la demande des gérants. Concernant les sociétés imposant une période de blocage des titres, le vote ne portera que sur un pourcentage de la position, en fonction des instructions du gérant. Le seuil de 3% continuera de s'appliquer à l'intégralité de la position, mais l'option sera laissée au gérant de ne voter que sur une fraction de la position.

1.2. Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis. Selon les disponibilités de l'équipe de gestion, FLORNOY vote selon ces différentes modalités :

- participation physique à l'Assemblée Générale,
- vote par correspondance,
- vote par procuration,
- vote électronique,
- attribution de sa voix au Président.

Depuis Juin 2020, FLORNOY a souscrit aux services d'ISS, prestataire qui assure un service d'analyse des résolutions présentées au vote. Le gérant connaissant le mieux la société vote en accord avec les principes définis dans la Politique, tout en prenant en compte les circonstances de la société. Le vote est saisi sur la plateforme ISS qui centralise et coordonne les informations transmises par le dépositaire. La Politique de vote est mise à jour annuellement, lors d'un comité des votes rassemblant les gérants qui soumettent des modifications ou des compléments afin de mieux répondre à des situations rencontrées. Le mode courant d'exercice des droits de vote par FLORNOY est le vote par correspondance. Le gérant peut toutefois décider de participer physiquement à l'Assemblée Générale.

2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Au cours de l'exercice 2021, agissant pour le compte des OPC dont elle assure la gestion, FLORNOY a exercé 93.08% de ses droits de vote en Assemblées Générales et 93.12% du nombre d'éléments à voter.

Conformément aux dispositions des articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'AMF, FLORNOY tient à disposition de tout porteur qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée Générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les OPC gérés atteint le seuil de détention fixé dans la Politique de vote.

2.1. Analyse des votes par type de résolution

Nombre de ballots d'assemblées générales	159	
Nombre de votes effectués	148	(93,08%)
Nombre d'éléments total à voter	2273	
Nombre d'éléments votés	2094	(93,12%)
Nombre de votes pour	1894	(90,45%)
Nombre de votes contre	159	(7,59%)
Nombre de votes abstention	17	(0,81%)
Nombre de votes nuls	21	(1,00%)
Nombre de votes sur la rémunération des dirigeants	145	(6,92%)

2.2. Analyse des votes d'opposition par type de résolution

Nombre total de votes contre	180	(8,6%)
Compensations hors salaire	57	(2,7%)
Lié à la direction	76	(3,6%)
Capitalization	12	(0,6%)
Routine / business / élection de manager	14	(0,7%)

2.3. Analyse des votes aux résolutions présentées par des actionnaires minoritaires ou non agréées par le conseil d'administration.

Néant

3. CONFLITS D'INTERET

Les droits de vote exercés l'ont été en toute indépendance et dans le souci de préserver l'intérêt des porteurs de parts des fonds concernés. Aucun conflit d'intérêt n'a été relevé au cours de l'exercice 2021.

4. DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Dialogue & engagement hors AG FLORNOY discute des éléments de gouvernance, d'environnement ou encore du social lors des entretiens avec les dirigeants. Nous noterons à titre d'exemples des échanges tenus en 2021 :

Sur Dividende Durable :

- Nike : nous avons demandé à la société ses engagements pour éviter de nouveaux incidents dans ses usines au Cambodge (incendies récurrents) d'une part et pour s'assurer qu'elle ne s'approvisionne plus auprès de fournisseurs utilisant les travailleurs forcés Ouïghours de la région de Xinjiang d'autre part.
- Astrazeneca : nous avons échangé avec la société à propos d'une controverse sévère quant aux potentiels effets secondaires de son vaccin contre la Covid-19. Avec la conclusion de l'Agence Européenne des Médicaments en mars 2021, attestant que le vaccin contre la Covid-19 d'Astrazeneca est efficace et sûr, le niveau de sévérité de cette controverse nous apparaît injustement élevé.
- BASF : nous avons questionné la société sur son statut par rapport aux accusations d'ONG concernant les effets négatifs de son produit Fipronil sur les populations de pollinisateurs, tout comme sa commercialisation dans les marchés émergents sous des noms alternatifs après qu'il ait été interdit en Union européenne.
- JP Morgan Chase : dans le cadre d'une action en justice antitrust relatives à une manipulation présumée de taux d'intérêt sur des VRDO, nous avons demandé le montant que la société a provisionné dans ses comptes consolidés pour faire face aux potentielles sanctions en cas de victoire des plaignants.
- Goldman Sachs :
 1. Manipulation des taux d'intérêts VRDOs : dans le cadre d'une action en justice antitrust relatives à une manipulation présumée de taux d'intérêt sur des VRDO, nous avons demandé le montant que la société a provisionné dans ses comptes consolidés pour faire face aux potentielles sanctions en cas de victoire des plaignants.

2. Discriminations envers les femmes : Suite à des accusations de discrimination envers les femmes, un recours collectif fut engagé contre Goldman Sachs. De ce fait, nous avons demandé à la banque si des mesures ont été prises afin d'éradiquer toute forme de discrimination envers les femmes.
- Apple : Nous avons contacté la société pour connaître les mesures prises afin de mettre fin au travail forcé des Ouighours au sein de la chaîne de production dans la région de Xinjiang en Chine.
 - Essilor Luxottica : Suite à des allégations concernant des pratiques antisyndicales au sein d'une usine aux Etats-Unis (Mcdonough à Atlanta), la compagnie Essilor Luxottica a indiqué qu'en 2018 les employés ont voté pour entretenir une relation directe avec l'entreprise sans intermédiaire syndicale. Nous avons demandé à la société si elle pouvait nous fournir une preuve de ce vote et également nous donner davantage d'informations sur les mesures prises par la direction du groupe pour s'assurer de l'application aux Etats-Unis de la réglementation OCDE concernant la représentation syndicale.
 - Philips : Nous avons échangé avec la société concernant une controverse de corruption au Brésil. Une investigation au Brésil a mis en exergue des détournements de fonds publics pour financer des contrats (d'équipements médicaux) qui ont été délibérément sur tarifer. Des employés ainsi que des membres de l'institut de santé brésilienne étaient concernés. Nous avons demandé à la société de nous renseigner sur les mesures prises afin d'éviter de nouvelles corruptions à l'avenir.
 - Teleperformance : Nous avons échangé avec la société concernant une controverse liée au refus de négocier avec le syndicat UNI sur un certain nombre de sujets relatif au droit du travail. Ainsi que sur les conditions du décès de l'un des employés du groupe sur son lieu de travail.
 - Accenture : Nous avons échangé avec la société concernant une controverse de non-respect des droits du travail vis-à-vis des modérateurs travaillant pour Facebook. Nous avons souhaité connaître les mesures mises en place pour s'assurer du respect des droits du travail et du bien-être des employés.

Sur Valeurs Féminines Global :

- ViacomCBS : nous avons interrogé la société sur la nécessaire prise de nouvelles mesures (protocoles préventifs, soutien aux victimes) de protection de ses employés à la suite d'accusations d'inconduite sexuelle de l'ancien PDG Leslie Moonves et d'autres cadres.
- Tesla : nous avons cherché à savoir si la société était prête à collaborer avec la NHTSA pour rechercher et trouver le problème qui a conduit à 11 accidents impliquant des véhicules d'urgence dans des conditions similaires.
- Royal Bank of Canada : dans le cadre d'une action en justice antitrust relatives à une manipulation présumée de taux d'intérêt sur des VRDO, nous avons demandé le montant que la société a provisionné dans ses comptes consolidés pour faire face aux potentielles sanctions en cas de victoire des plaignants.
- Citigroup : dans le cadre d'une action en justice antitrust relatives à une manipulation présumée de taux d'intérêt sur des VRDO, nous avons demandé le montant que la société a provisionné dans ses comptes consolidés pour faire face aux potentielles sanctions en cas de victoire des plaignants.
- Hershey : Nous avons contacté la société afin d'échanger concernant la controverse du travail d'enfants au sein des plantations de cacao. Nous avons demandé à la société de nous indiquer le processus entrepris afin de mettre fin au travail des enfants.
- ENI : Nous avons échangé avec la société sur des controverses liées à des plaintes de résidents locaux impactés par des émissions polluantes (liées à l'activité de raffinage en Sicile et au déversement dans un fleuve par un pipeline défectueux au Nigéria). Nous avons demandé à la société si des améliorations dans le processus de gestion des risques environnementaux, ont été apportées.
- Accenture : Nous avons échangé avec la société concernant une controverse de non-respect des droits du travail vis-à-vis des modérateurs travaillant pour Facebook. Nous avons souhaité connaître les mesures mises en place pour s'assurer du respect des droits du travail et du bien-être des employés.

5. EVOLUTION ESG DES PORTEFEUILLES AU COURS DE L'ANNEE

5.1 Quels indicateurs d'impacts ESG sont utilisés par les OPC ?

FLORNOY surveille 10 indicateurs d'impact au sein des 4 piliers majeurs que sont l'Environnement, le Social, les Droits Humains et la Gouvernance. Ces données brutes sont extraites de la base MSCI. Nous communiquons au minimum annuellement sur 4 de ces indicateurs qui sont :

Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille

Au-delà des fonds précités possédant des filtres ESG actifs, FLORNOY mesure l'intensité carbone de tous ses fonds grâce aux données MSCI et la compare à celle de leurs indices de référence respectif. A ce jour, tous les fonds actions surperforment l'intensité carbone de leur indice.

Ce résultat s'inscrit en ligne avec la politique ESG de la société de gestion et fait l'objet, à partir de mi-2020 d'une mesure mensuelle à l'occasion des fiches mensuelles de gestion des fonds. Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre Scope 1 (émissions directes) + Scope 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de froid et de chaleur) les plus récemment déclarées ou estimées, normalisées par les ventes en USD, ce qui permet une comparaison entre les entreprises de tailles différentes et s'exprime en (tonnes en équivalents CO₂/ventes en millions USD). L'indicateur d'impact communiqué est donc l'intensité carbone moyenne du portefeuille, comparée à celle de l'indice de référence.

Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif

Indique par « oui » ou « non », à partir de données brutes de MSCI, si l'entreprise a subi des licenciements importants (> 1000 employés ou 10% des effectifs) au cours des trois dernières années. De telles actions peuvent avoir un impact sur le moral et la productivité des employés restant dans l'entreprise et peuvent également entraîner une augmentation de l'attrition. Nous regardons quel est le pourcentage de valeurs détenus dans nos fonds à filtre ESG actifs qui sont concernés par cet indicateur. Nous le comparons ensuite au pourcentage de l'indice de référence du fonds.

Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants

Historique juridique sur des cas liés au travail des enfants, exemples répandus ou flagrants de travail des enfants, résistance à l'amélioration des pratiques et critiques de la part d'ONG et / ou d'autres observateurs tiers. MSCI, dont nous tirons ces informations, classe en 4 niveaux la sévérité de ces controverses : vert, jaune, orange et rouge (respectivement aucune controverse, très légère controverse, controverse existante, controverse majeure avérée). Nous retraits ces données pour mesurer le pourcentage de valeurs en vert (aucune controverse) dans le fonds. Cela nous permet de facilement le comparer avec le pourcentage de valeurs en vert dans l'indice.

Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance

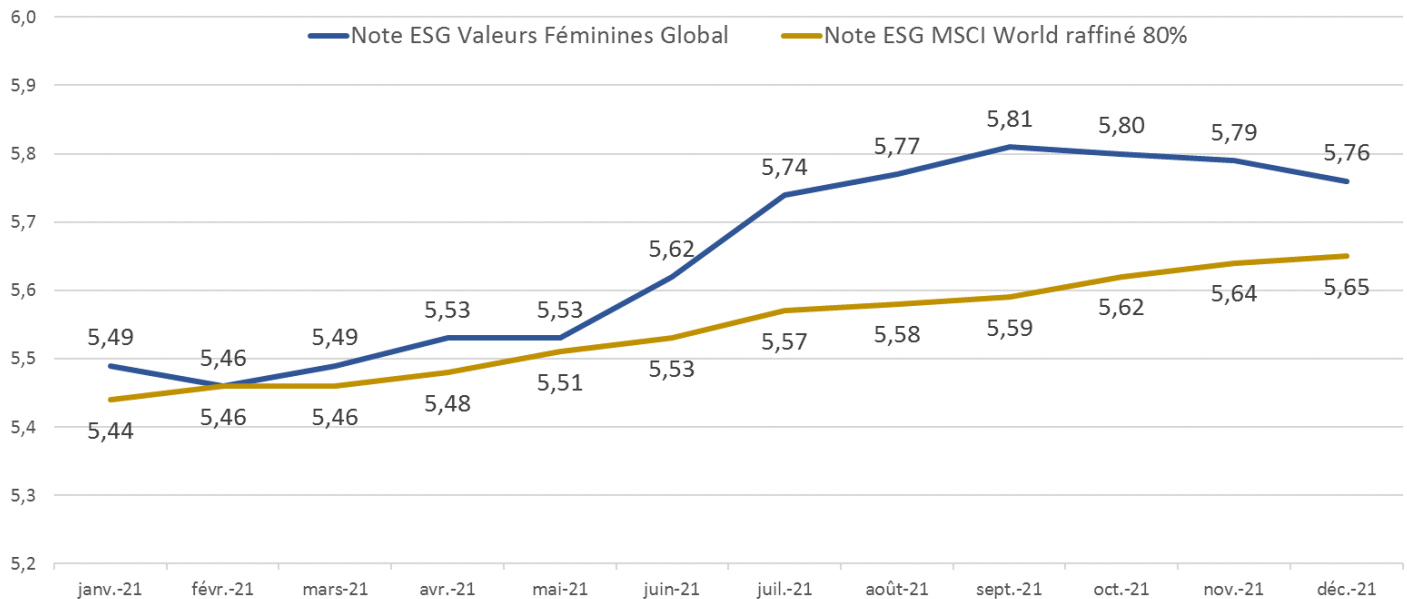
MSCI nous fournit pour, une société donnée et selon le dernier rapport disponible avec cette donnée, le pourcentage de membres du conseil de surveillance ou, à défaut, du conseil d'administration qui sont des femmes (nombre de femmes membres du conseil / nombre total des membres du conseil). Nous comparons ensuite ce pourcentage à celui de l'indice de référence du fonds

5.2 Valeurs Féminines Global

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne.

	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
Note ESG Valeurs Féminines Global	5,49	5,46	5,49	5,53	5,53	5,62	5,74	5,77	5,81	5,80	5,79	5,76
Note ESG MSCI World raffiné 80%	5,44	5,46	5,46	5,48	5,51	5,53	5,57	5,58	5,59	5,62	5,64	5,65
	0,05	0,00	0,03	0,05	0,02	0,09	0,17	0,19	0,22	0,18	0,15	0,11

Notation ESG



		janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Taux de couverture													
Valeurs Féminines Global Moyenne E	98,5%	6,44	6,02	6,30	6,19	6,27	6,34	6,47	6,57	6,60	6,55	6,42	6,38
MSCI World raffiné Moyenne E	94,5%	6,36	6,38	6,39	6,41	6,43	6,47	6,51	6,51	6,51	6,51	6,55	6,57
Valeurs Féminines Global Moyenne S	98,5%	5,10	5,13	5,04	5,19	5,15	5,27	5,41	5,38	5,40	5,45	5,42	5,47
MSCI World raffiné Moyenne S	94,5%	5,23	5,25	5,26	5,27	5,31	5,34	5,37	5,38	5,38	5,40	5,43	5,45
Valeurs Féminines Global Moyenne G	98,5%	5,67	5,83	5,73	5,89	5,86	5,90	5,99	6,02	6,02	5,96	6,00	5,99
MSCI World raffiné Moyenne G	94,5%	5,44	5,46	5,44	5,47	5,50	5,52	5,58	5,58	5,59	5,65	5,66	5,66

Indicateurs d'impact (Dec 2021)

	Tx couverture ESG nombre de titres	Tx couverture ESG par pondération	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Impact Intensité carbone VFG	98,5%	99,2%	117,59	91,98	124,10	94,43	93,88	86,92	96,91	76,86	68,45	80,56	79,94	103,78
Impact Intensité carbone MSCI			206,41	205,84	205,74	204,05	207,10	194,96	194,32	194,37	195,54	195,59	192,63	184,52
	94,5%													
Impact Labor major layoff VFG	76,1%	77,2%	11,86	13,51	13,51	15,28	14,29	14,63	14,47	16,18	23,60	23,60	23,10	19,70
Impact Labor major layoff MSCI			8,98	9,17	9,54	9,73	10,96	10,89	11,15	11,45	11,79	11,79	11,79	11,70
Impact Female director VFG	98,5%	99,2%	38,57	40,40	39,55	41,11	41,44	41,90	41,44	42,14	42,70	42,69	42,50	42,63
Impact Female director MSCI	94,5%		27,40	27,50	27,68	27,83	28,00	28,68	28,91	28,91	29,02	29,07	29,15	29,40
Impact Labor rights child VFG	98,5%	99,2%	98,00	99,00	99,00	98,00	99,00	99,00	99,00	97,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Impact Labor rights child MSCI	94,5%		98,74	98,80	98,80	98,74	98,63	98,63	98,89	98,96	98,70	99,02	98,83	98,49

I. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille
Portefeuille = 103.78 / MSCI World = 184,52

II. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif

Portefeuille = 19,70% / MSCI World = 11,70%

III. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants

Portefeuille = 100,00% / MSCI World = 98,49%

IV. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance

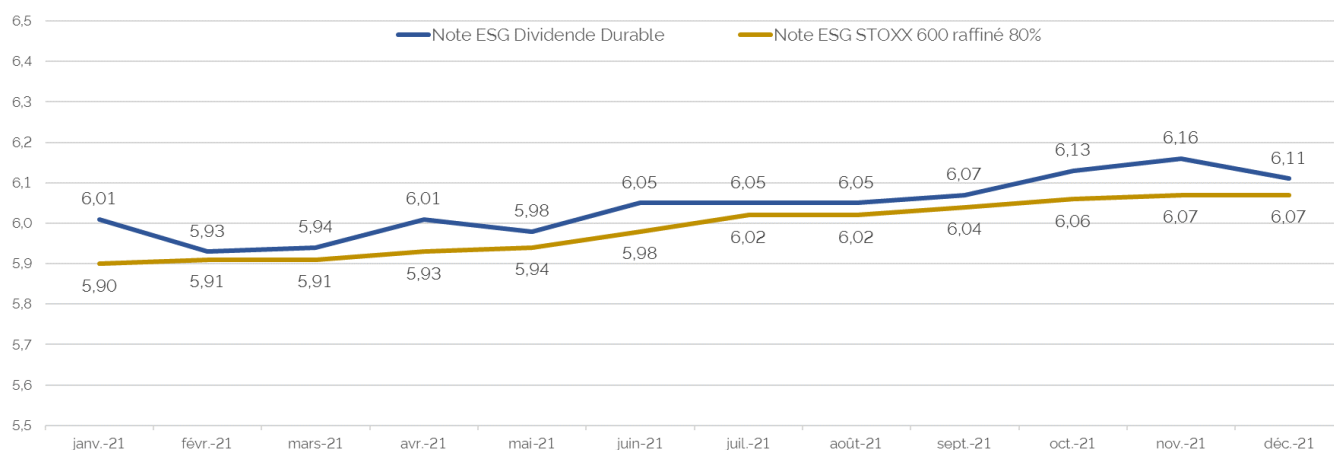
Portefeuille = 42,63% / MSCI World = 29,40%

5.3 Dividende Durable

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne = 95.7%

	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
Note ESG Dividende Durable	6,01	5,93	5,94	6,01	5,98	6,05	6,05	6,05	6,07	6,13	6,16	6,11
Note ESG STOXX 600 raffiné 80%	5,90	5,91	5,91	5,93	5,94	5,98	6,02	6,02	6,04	6,06	6,07	6,07
	0,11	0,02	0,03	0,08	0,04	0,07	0,03	0,03	0,03	0,07	0,09	0,04

Notation ESG



		janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Environnement													
Dividende Durable Moyenne E	Taux de couverture 100,0%	7,03	7,16	7,05	7,05	7,02	7,12	7,15	7,16	7,04	7,04	7	7,02
STOXX 600 raffiné Moyenne E	95,7%	6,69	6,69	6,73	6,74	6,73	6,83	6,84	6,85	6,8	6,82	6,85	6,88
Social													
Dividende Durable Moyenne S	100,0%	5,86	5,85	5,85	5,87	5,84	5,98	5,92	5,95	5,93	6,01	5,99	5,88
STOXX 600 raffiné Moyenne S	95,7%	5,54	5,56	5,54	5,56	5,58	5,62	5,64	5,62	5,66	5,69	5,71	5,73
Gouvernance													
Dividende Durable Moyenne G	100,0%	5,63	5,5	5,57	5,7	5,61	5,64	5,7	5,69	5,72	5,76	5,84	5,79
STOXX 600 raffiné Moyenne G	95,7%	6,08	6,11	6,11	6,12	6,15	6,16	6,23	6,22	6,25	6,24	6,25	6,22

Indicateurs d'impact (Dec 2021)

	Tx couverture ESG		Tx couverture ESG											
	nombre de titres	par pondération	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Impact Intensité carbone Div. Durable	100,0%	100,0%	110,2	103,91	118,29	110,08	108,36	99,82	98,52	91,36	87,71	89,06	89,29	89,25
Impact Intensité carbone STOXX 600	95,7%		139,31	138,11	138,73	131,96	137,02	132,15	127,65	126,97	128,17	128,31	123,94	122,61
Impact Labor major layoff Div. Durable	83,6%	83,4%	8,51	8,51	8,51	12,70	14,52	13,11	15,00	15,00	24,00	23,70	24,60	24,30
Impact Labor major layoff STOXX 600			10,83	11,00	11,00	11,17	11,85	11,85	13,19	13,52	13,98	13,80	13,70	13,70
Impact Female director Div. Durable	100,0%	100,0%	37,77	38,46	38,57	38,46	38,66	38,76	39,11	39,04	39,61	39,93	39,33	38,86
Impact Female director STOXX 600	95,7%		35,56	35,69	35,77	36,16	36,41	36,74	36,83	36,86	36,97	37,10	37,10	37,10
Impact Labor rights child Div. Durable	97,0%	99,5%	100,00	100,00	98,00	98,41	98,39	98,36	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Impact Labor rights child STOXX 600	95,7%		96,83	96,83	97,17	96,83	97,17	97,00	97,00	96,83	94,51	95,00	94,80	94,70

V. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille

Portefeuille = 89,25 / Stoxx Europe 600 = 122,61

VI. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif

Portefeuille = 24,30% / Stoxx Europe 600 = 13,70%

VII. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants

Portefeuille = 100,00% / Stoxx Europe 600 = 94,70%

VIII. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance

Portefeuille = 38,86% / Stoxx Europe 600 = 37,10%